

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,  
Le 30 novembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, DAGUIZE, JARDIN, BOUYER, FRAUX, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

24 novembre 2016

A l'exception de :  
Madame LE PAPE a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.  
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.  
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.  
Monsieur SAILLANT a donné pouvoir à Monsieur DONNE.  
Monsieur ALLANIC a donné pouvoir à Madame FRAUX.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.  
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame CHUPIN.

Date du  
Conseil Municipal

30 NOVEMBRE 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 25

Votants ----- 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **23/ MANIFESTATION « FESTIVAL DE BANDE DESSINEE A PORNICHET » – REGLEMENT DU CONCOURS JEUNES TALENTS 2017 – APPROBATION**

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

#### EXPOSE :

La Ville de Pornichet organise un nouvel événement autour du livre et de la lecture sous la forme d'un festival consacré à la bande dessinée. Le projet est porté conjointement par les équipes de la Médiathèque et de Quai des Arts en association avec les différents services de la Ville.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

La première édition de cette nouvelle manifestation culturelle se déroulera du 7 au 9 avril 2017.

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

Dans le cadre des animations du festival, un concours de dessins Jeunes Talents est organisé afin de mettre en valeur les réalisations d'adeptes de la Bande Dessinée non-professionnels selon 3 catégories d'âge : moins de 12 ans, 12-16 ans et plus de 16 ans. Un prix spécial toutes catégories confondues sera également décerné. Ce concours est organisé en dehors des interventions effectuées dans les écoles et les collèges de la Ville.

Le concours est doté par différents partenaires. Il est envisagé d'attribuer une récompense par catégorie. Un lot sera offert par le Relai Thalasso-Château des Tourelles pour le prix spécial toutes catégories et trois lots de matériel d'artistes seront offerts par La Palette Saint Luc de Nantes, magasin de fournitures Beaux Arts pour les trois premiers de chaque catégorie d'âge.

Afin de cadrer le concours, un règlement a été rédigé. Sur ce règlement figure les conditions de participation, les modalités d'inscription au concours ainsi que les conditions générales de l'organisation d'un tel concours.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement du concours Jeunes Talents 2017 tel que présenté en annexe.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le projet de règlement ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission culture - patrimoine en date du 22 novembre 2016,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le règlement du concours Jeunes Talents 2017 tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR